

## Synthèse des mesures proposées

| ENJEU                                       | MESURE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ecoulement des eaux pluviales               | L'ensemble des eaux de ruissellement des surfaces imperméabilisées sera collecté et dirigé vers des ouvrages de rétention/infiltration aériens, puis infiltré dans le sol et le sous-sol.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                                             | Une attention particulière sera apportée à la protection contre le colmatage ainsi qu'aux bonnes pratiques en matière d'exécution des travaux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                             | Pour des pluies d'occurrences plus rares, des surverses de sécurité devront permettre d'évacuer les eaux excédentaires vers les fonds inférieurs, comme à l'état initial.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Préparation du site avant la phase chantier | Baliser les emprises du chantier pour ne pas générer de débordement autour et, ainsi, une dégradation involontaire des espaces naturels mitoyens qui accueillent également des enjeux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                             | Les zones de stockage nécessaires au chantier prendront place sur l'emprise même du projet, ou à proximité de la zone très entretenue à proximité de la citerne (à défaut, une zone devra être convenue avec un écologue).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                             | Respect d'un calendrier d'intervention pour les travaux dits lourds (défrichage, débroussaillage, terrassement). Les travaux de coupe / débroussaillage de la végétation auront lieu uniquement entre octobre et mi-novembre, tandis que les travaux de terrassement seront réalisés dans la continuité temporelle. Au-delà de ces travaux plus « lourds », car plus impactant sur le milieu naturel, le chantier pourra se poursuivre sans contrainte calendaire. Il sera, en revanche, important de ne pas stopper le chantier durant plusieurs semaines car cela peut conditionner la colonisation de la zone par des espèces pionnières et, ainsi, un risque accru de destruction d'individus au redémarrage du chantier. Cela est moins vrai en hiver où moins de contrainte sont à attendre. |
|                                             | En ce qui concerne la zone de matorral, il y aura un passage préalable d'un écologue pour repérer d'éventuels sujets de chênes un peu plus gros et plus susceptibles d'accueillir le Grand Capricorne. Le cas échéant, ces arbres devront être marqués et une coupe en gros tronçons sera nécessaire au niveau du tronc. Les morceaux devront alors être laissés au sol, dans un lieu à prédéfinir avec l'écologue, afin que les éventuels individus de Grand Capricorne puisse terminer leur développement.                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                                             | Adaptation des modalités de coupe des arbres et des interventions de débroussaillage. Le débroussaillage et la coupe des arbres sera notamment réalisés de manière manuelle (débroussailleuse à dos, tronçonneuse).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                             | Maintien des linéaires rocheux présents. Celui plus à l'ouest sera balisé afin de ne pas être dégradé involontairement. Celui plus au nord correspond à de simples blocs posés et pourra être décalé (mais non enlevé du site) si besoin.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                                             | Les terrassements se limiteront au strict nécessaire afin de limiter les risques de destruction d'individus.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                                             | Encadrement du chantier par un écologue. La structure aura à charge non seulement de vérifier le bon respect des différentes mesures prises (balisage, calendrier, modalité de coupe...) mais servira également de conseils tout au long du chantier, même si son intervention sera surtout importante au démarrage de celui-ci. L'écologue veillera à ce qu'aucun nouvel impact ne soit mis à jour du fait du chantier, notamment tenant compte des enjeux écologiques présents dans ces milieux naturels.                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                             | Sensibiliser les entreprises retenues sur le chantier et, surtout, les intervenants présents. Il y aura des visites plus nombreuses au démarrage du chantier, moment où l'intervention de l'écologue est importante afin de préparer le chantier, en tenant compte des enjeux écologiques identifiés, et pour sensibiliser les intervenants du chantier : au moins deux passages en amont du chantier pour la sensibilisation et la préparation du chantier, puis 2 passages la première semaine de chantier, 1 passage par semaine pendant encore 3-4 semaines, puis une visite bimensuelle sur le mois suivant. Au-delà, un passage mensuel sera suffisant.                                                                                                                                      |

|                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Le tracé de raccordement devra emprunter en priorité les voiries existantes</b> | Le tracé de raccordement devra emprunter en priorité les voiries existantes pour limiter au maximum l'impact sur le milieu naturel.                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Insertion paysagère</b>                                                         | Le projet comportera une haie le long de la route de Valliguières.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Clôture perméable à la faune</b>                                                | Le grillage de la clôture présentera des mailles ou des passages permettant de faciliter le passage de la petite faune sur le site.                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Eviter les incidences nocturnes</b>                                             | La nuit, le site ne sera pas accessible Des éclairages extérieurs seront mis en place au niveau des bâtiments. Ils ne seront allumés qu'au besoin (pas d'éclairage en continu). En effet, ils seront allumés uniquement le soir et le matin lorsque la lumière naturelle n'est pas suffisante. Il s'agira d'éclairage vers le bas, de lumière jaune, permettant de limiter le dérangement des espèces.                                        |
| <b>Démantèlement</b>                                                               | Melvan s'engage à recycler les équipements démantelés, notamment les batteries électriques dont le taux de recyclabilité est aujourd'hui évalué à 95%. En France, il existe aujourd'hui plusieurs entreprises spécialisées dans la gestion de ce type de déchets, avec lesquelles il sera possible d'établir un contact le moment venu pour le recyclage des batteries. Parmi les acteurs reconnus du secteur, on peut notamment citer SNAM . |
|                                                                                    | Au moment du démantèlement complet de la centrale, Melvan s'engage à remettre le terrain dans son état d'origine                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                                                                                    | Melvan fera appel à un bureau d'étude certifié pour attester de la mise en sécurité du site et de sa réhabilitation une fois la phase de démantèlement accomplie de la centrale à la fin de vie des équipements à plus long durée de vie (transformateurs et containers), soit au bout d'environ 30 ans.                                                                                                                                      |